

## ➤ Chalets et tentes aménagées

### Réservation de votre séjour :

De fin juin à fin août et pendant les vacances scolaires, la location des chalets et tentes aménagées se fait obligatoirement par semaine complète.

En dehors de ces dates, les locations sont possibles à partir de 2 nuits.

Au moment de votre réservation, vous verserez sous 15 jours un acompte de 30 % du montant total de votre séjour. Vous réglerez le solde du séjour à votre arrivée.

**Pour toute arrivée tardive ou en dehors des créneaux d'ouverture du bureau le solde de votre séjour devra être réglé au plus tard la veille de votre arrivée** (possibilité de régler par téléphone à distance par carte bancaire).

### Nos prix comprennent :

La consommation d'eau ainsi que l'électricité en période estivale et le nettoyage à l'arrivée.

### Nos prix ne comprennent pas :

La taxe de séjour qui est payable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour toute personne âgée de 18 ans et plus.

Les frais de dossier qui s'élèvent à 10 € (5€ pour les séjours inférieurs à 20€).

L'électricité en période hivernale (d'octobre à avril inclus).

Une caution en chèque ou espèces de 300 € par locatif ainsi qu'une caution « ménage » de 80 € vous sera demandée à l'arrivée puis restituée après inventaire de la location et vérification de l'état de propreté de l'hébergement (pas de possibilité d'empreinte bancaire). Si le ménage n'est pas parfaitement effectué, la caution « ménage » de 80 € sera encaissée.

Les prestations annexes : réservation de billets de bateau, location de draps et ventes annexes.

### Divers :

- La location est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder la location à un tiers.
- Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre de personnes prévu dans chaque location.
- Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la location en plus ou en moins, doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du locataire, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
- En cas de retard éventuel, veuillez prévenir le bureau afin de conserver votre location. En effet, le responsable se réserve le droit de disposer de la location, s'il reste sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée prévue.
- Pour tout séjour annulé dans les 60 jours précédant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquises au camping.
- Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, qu'elle qu'en soit la raison.
- En application de loi (article 19 de la loi de finances rectificative pour 2013), nous ne pouvons plus accepter de règlement en espèces supérieur à 300 €.**
- Ménage : il est fait avant votre arrivée et la location devra être remise en état par vos soins avant votre départ.

### Assurance locative :

Les locataires sont tenus de s'assurer à une compagnie d'assurance contre les risques inhérents à leur occupation, à savoir : vol, perte ou dégradation de leurs objets personnels, ainsi que les dégradations qu'ils pourraient faire dans le mobilier donné en location et également les dégâts qu'ils pourraient occasionner à

l'ensemble des immeubles de leur fait ou par leur négligence éventuelle. Je m'engage à produire, en cas de nécessité, mon attestation d'assurance responsabilité civile comportant la mention « villégiature ».

Il est à préciser que les effets personnels : valises, objets, valeurs, vélos des clients ne sont pas garantis contre le vol, les pertes ou dégradations qu'elle qu'en soit la cause. Les parties conviennent donc que le camping municipal ne saurait être inquiété sur ce sujet et qu'il appartient au locataire de contracter toute assurance qu'il jugera utile.

## ➤ **Emplacement tentes et caravanes**

Dans le cas d'une occupation du même emplacement par plusieurs familles successives, chaque famille devra acquitter le montant de la réservation et constituer son propre dossier (la demande de réservation n'est valable que pour une seule famille).

- Toute sous-location de l'emplacement est interdite.
- Pour un séjour de longue durée, un règlement mensuel sera exigé.
- Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes de réservation et de la réception des arrhes, ceci en fonction de la durée du séjour et des dates choisies.
- Les installations laissées en garage mort ne pourront bénéficier d'une prise électrique.
- Les chiens doivent être obligatoirement tatoués, vaccinés et tenus en laisse (présenter le carnet de santé à l'arrivée).
- Au moment de votre réservation, vous verserez sous 15 jours un acompte de 30 % du montant total de votre séjour.
- *En cas de non présentation, l'emplacement sera réservé pendant 3 jours à partir de la date choisie. Au-delà, l'acompte restera acquis au Camping Municipal et la place sera considérée comme disponible.*
- Les prestations seront perçues dès la date de départ de la réservation.
- Tout désistement (sauf cas de force majeure) justifié par certificat, devra être signalé 1 mois avant le début du séjour prévu sinon les frais de réservation resteront acquis.
- Les campeurs arrivant au-delà de la date de réservation paieront le forfait pour cette période.
- Les campeurs paieront le plein tarif même en cas d'absence pendant la période de réservation.
- Les campeurs devront présenter leur pièce d'identité à leur arrivée au camping.
- **Le paiement du solde de votre séjour s'effectuera le jour de votre arrivée.**
- En application de loi (article 19 de la loi de finances rectificative pour 2013), nous ne pouvons plus accepter de règlement en espèces supérieur à 300 €.
- **Nos prix ne comprennent pas la taxe de séjour qui est payable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour toute personne âgée de 18 ans et plus.**

## Location de casiers réfrigérés et location premium :

Une caution en **chèque ou espèces** par casier ou emplacement premium vous sera demandée à l'arrivée puis restituée après inventaire et vérification de l'état de propreté (pas de possibilité d'empreinte bancaire). Si le ménage n'est pas parfaitement effectué, la caution « ménage » sera encaissée.

Je m'engage à produire, en cas de nécessité, **mon attestation d'assurance responsabilité civile comportant la mention « villégiature ».**

## Les services et partenaires :

L'accueil : le bureau est ouvert en haute saison tous les jours de 9h00 à 13h30 et de 17h00 à 21h00.  
Parking : situé à l'entrée du camping, il est gratuit mais non surveillé.

Un snack et une laverie automatique sont à votre disposition dans le camping.  
Réservation de vos traversées bateau, location de vos draps et linge de maison à tarifs préférentiels grâce à nos différents partenaires